

RESUME DU PROCES-VERBAL
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 6 mai 2019, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents, mesdames Huguette Blais, Sandra Proulx et Chantal Blanchette, messieurs Jean-Guy St-Pierre, Jean-Yves Gosselin et Yves Laflamme, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire.

Monsieur Rémi Montminy, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par madame Chantal Blanchette
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 1ER AVRIL 2019.

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 1 avril 2019 a été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais
APPUYÉ par madame Sandra Proulx
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 1 avril 2019 soit adopté tel que déposé.

REVENUS D'AVRIL 2019

Fax	8,00
Permis	867,00
Loyers	3055,00
Location de salle	60,00
Bar	634,50
Commandite Foire au Village 2019	600,00
Soirée Cabane à sucre	100,00
FSST, crédit au compte	193,58
MMQ, indemnisation sinistre (Remise Maison Paroisse)	15538,15
Camp de jour (inscription)	2381,35
Cours de natation	100,00
TOTAL :	23 537,58

COMPTES A PAYER MAI 2019

Ministère des Finances, renouvellement carte apprenti OPA	115,00
Agence Revenu Canada, avis cotisation 2018	106,44
Unité Régionale Loisir et Sport GIM, inscription rendez-vous Loisir rural (Véronique Noël)	137,97
Hydro-Québec,	
Usine filtration	6289,27
Poste surpresseur St-Pierre	341,63
Parc Olivier Tremblay	47,13
Enseigne 4-chemins	27,02
Poste Ass. Morigeau	244,96
Garage	1155,82
Caserne incendie	592,19
Compteur d'eau St-Pierre	26,94
Climatisation Loisirs	193,21
Poste Ass. Village	1657,90
M. Paroisse	1921,82
Pav. Bédard	80,92
2, 5e rue Est	73,56
Centre des Loisirs	1583,92
Eclairage public	823,99
	15060,28
Bell Mobilité, Iphones Bureau, Loisirs, Garage	337,26
Vidéotron,	
Bureau municipal	270,68
Garage	98,14
Usine filtration	100,44
Loisirs	145,22
Bibliothèque	78,53
Surpresseur St-Pierre	65,32
	726,09
VISA,	
Google	20,00
Village vacances Valcartier	986,31
Uline crédit poubelles	-420,00
Transport poubelles	78,08
Location laveuse tapis (loisirs)	65,51
Licences radios	1073,00
Formation Véronique Noël	103,48
Boisson (Loisirs)	652,25
Arrêt Stop, fourniture soirée cabane à sucre	39,21
Jean Coutu, photo soirée cabane à sucre	2,81
Apple Itunes	17,23
Purolator, frais poste échantillon eau potable et divers	68,60
Frais annuels carte Visa	60,00
	2746,48
Ministre Revenu Québec, remise d'avril 2019	10342,08
Revenu Canada, remise d'avril 2019	4114,87
CARRA, remise d'avril 2019	417,73
La Fabrique, loyer mai 2019 Bibliothèque	350,00
Sylvain Lemieux, remb. cellulaire avril 2019	25,00
Félix Paré, remb. cellulaire avril 2019	25,00
MonBuro,	
Etiquettes vestiaire, reçus (Loisirs)	50,97
Contrat service photocopieur	83,68
	134,65
Régie gestion Mauricie, enfouissement mars 2019	3096,73
Postes Canada, envoi journal l'Echo	264,83
Pages Jaunes, publicité	115,03

MDM Publicité, vêtements employés (Garage)	1247,72
François Morin, remb. remplacement plaque immatriculation	11,40
Transport Adapté Vieux Quai, transport mars 2019	535,28
Tetra Tech inc., hon. Prof. ravinement	3880,40
Le Journal de Lévis, annonce poste directeur général	532,88
MRC de Montmagny, tonnage mars 2019	1466,89
Gaudreau Environnement, collecte mars 2019	5418,04
Imago, hébergement site internet, achat module point vente	
Foire au village	499,45
Publicité Plus, 200 bouteilles (Foire au village)	778,38
Les Equipements Pierre-Paul Beaulieu, réparation souffleur	7422,67
Journal l'Oie Blanche, publicité poste dg	327,68
René Samson, tube fluo (Garage)	308,71
Spécialité Ressort, pièce camion Ford	68,61
CWA, installation pompe ass. des eaux	960,04
Comairco, valve, filtrs, régulateur etc... usine filtration	3391,95
Vigneault Montmagny, vêtement de travail (Garage)	735,78
Ethier Avocats, récupération supplémentaire TPS TVQ	249,99
Réparation Electrique Montmagny,	
Réparation pompe (poste assainissement Morigeau)	1235,09
Pièces et accessoires (Garage)	167,89
Acier Picard, grille plancher (Garage)	464,09
Experts Camions Lévis, pièce camion Ford	386,21
Macpek, pièce camion Ford	32,94
V-TO, distributrice de papier (Garage)	70,06
Camions GloboCam Québec, pièce camion Freightliner	307,80
Unibéton, 85,94 tm sable et sel 12% à 23,50\$	2322,06
Radio Montmagny, publicité souper cabane à sucre	109,23
ABA Construction, toiture remise Maison Paroisse	17016,30
Pneus André Ouellet, huile (Garage)	1408,44
Garage Gilmyr, réparation camion Freightliner	1701,46
Veolia, matériel usine filtration	991,66
Service de Réparation JP	
128 hres location bélier mécanique	6400,00
6 hres réparation trappe alu. Usine filtration	492,00
Pièces équipements	403,71
Emco, asphalte froide	1188,77
Praxair, 1400 m ³ à 0,3142 oxygène + location usine filtration	930,60
Fondation Hôtel-Dieu Montmagny, contribution IRM 3e année de 4	1616,00
MS2Contrôle, réparation usine filtration	186,95
CDTEC Calibration, vérification détecteur de gaz (usine filtration)	523,15
Infopage, IPA utilisateur service incendie	104,97
Pagenet, téléavertisseurs	57,20
Air Liquide, recharge cylindre (Garage)	481,76
Toromont, pièce excavatrice	612,51
Philiass Blais & Fils,	
561 m ³ à 1\$ transport neige	645,01
4,5 hrs à 115\$ pelle Hitachi + transport.....	686,98
3 voyages criblure de pierre.....	1034,78
Monyvill,	
2 hres à 75\$ dégeler ponceau	150,00
Transport fardier	75,00
Véronique Noël,	
Remb. frais déplacement 258 km à 0,43	110,94
Remb. publicité Facebook	68,12
Remb. verres pour le bar.....	169,95
Boucherie Richard Morin, salade de chou (rendez-vous ruralité)	50,13

Les Elevages Bonneau, porc, jambon, saucisse (ruralité)	428,87
Berthe Guimont, remb. factures et services (rendez-vous ruralité)	834,85
Eric St-Pierre, musique (rendez-vous ruralité)	100,00
Michel Bois, musique (rendez-vous ruralité)	100,00
Réal Huot inc., boites de service	381,42
Cidrerie La Pomme du St-Laurent, pomérable (ruralité)	261,92
Jocelyne Noël, entretien bureau avril 2019	90,00
Ville de Montmagny, quote-part Cour municipale	949,69
Groupe Ultima, avenant 2018 (tracteur JCB)	851,00
Groupe Ultima, renouvellement assurances 2019-2020	70959,00
René Samson, pièces (Garage)	178,16
Philiass Blais & Fils, 8 hrs à 80\$ transport sable et sel	735,84
Poste Canada, envoi journal l'Echo (extérieur)	96,76
Défi Évasion, solde à payer	406,75
Agat Laboratoires, analyses eau potable et eaux usées	590,74
Ferme Boulet, service tire sur la neige (rendez-vous ruralité)	344,95
Dépanneur Servi Expresse, essence	318,04
Ville de Montmagny, partage frais pince désincarcération	102,42
Aquatech, opération usine eau potable et ass. eaux	9772,87
MonBuro, 3 caisses papier + calculatrice	240,12
Régie L'Islet-Montmagny, gestion CTL transport vidanges mars	2266,05
Postes Canada, envoi journal l'Echo + circulaires	338,54
Pagenet, téléavertisseurs service incendie	115,26
Supérieur Propane, location cylindre	4,60
Garage Claude Albert, conteneur (réparation remise M. Paroisse)	767,98
MS2Contrôle, réparation lumières tennis et baseball	1005,47
Pièces d'Auto GGM, pièces équipements	824,97
Philippe Gosselin & Ass.,	
1190,2 litres à 0,8201 huile chauffage M. Paroisse.....	1122,24
1103,5 litres à 0,8201 huile chauffage Loisirs.....	1040,50
737,1 litres à 0,8381 huile chauffage Garage	710,27
2650,0 litres à 1,0740 diesel	3272,31
AVANTIS, matériel divers	6145,32
Maison Paroisse	27,51
Loisirs	41,25
Usine filtration	68,37
Freightliner	249,56
Rendez-vous ruralité.....	67,11
Voirie	81,73
Ecole La Francolière, location gymnase	390,00
MonBuro, contrat service photocopieur	511,65
Praxair, location réservoir oxygène usine filtration	414,48
Garage Claude Albert, conteneur Garage	745,04
René Samson, réparation lumières de rue	1037,48
Arrêt Stop, essence service incendie	28,01
InfoPage, IPA utilisateur	104,95
Rémi Montminy, remb. frais déplacement 289 km	124,27
Tessier Récréo-Parc, section glissoire Parc Franco-Fun	1130,20
Sandra Picard, kit air brush (Camp de jour)	200,00
Moreau Lucienne succession, remb. vidanges et récupération	164,00
Raymond Chabot Grant Thornton, hon. prof. Audit 2018	13107,15
TOTAL :	226976,63

IL EST PROPOSÉ par madame Chantale Blanchette
 APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes de Mai 2019.

Je soussigné, Rémi Montminy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud certifie que la Municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

DÉROGATION MINEURE #2019-04-0002

Les nouveaux propriétaires du terrain situé au 10, 4^e Rue Ouest, portant le numéro de lot 6 202 460, nous ont soumis un plan d'implantation pour la résidence qu'ils veulent y construire. Une fois l'étude du projet faite, l'officier municipal a été en mesure de constater qu'il y avait un problème de marge.

En premier lieu, il faut savoir que le terrain en question en est un d'angle (coin de rue). Or, un terrain d'angle est présumé avoir deux cours avant et aucune cour arrière. Donc, la réglementation applicable pour les marges avant est de 7 mètres. Par contre, si ce n'était pas un terrain d'angle, les marges minimales latérales seraient de 2 mètres d'un côté et 4 mètres de l'autre.

Ceci étant dit, le plan d'implantation de la résidence avec son garage attenant démontre que la marge avant qui donne sur la 4^e rue Ouest sera de 7,20 mètres, celles du côté Ouest qui donnera sur l'autre rue, elle, sera de 3,5 mètres et celle du côté Est, elle, de 2,20 mètres. C'est donc la marge avant de 3,5 mètres qui est dérogatoire.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est penché sur la demande le 29 avril dernier et recommande au conseil d'accepter tel quel ce dossier dérogatoire. Il recommande aussi qu'une variation de 10 cm de part et d'autre soit acceptée entre la donnée théorique et l'implantation du projet.

Est-ce que la Municipalité suit la recommandation du CCU et autorise le demandeur à procéder à la construction visée ?

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni pour procéder à l'étude de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE puisque la marge dérogatoire va approcher le bâtiment d'une rue, nous avons demandé au directeur des travaux publics si cette situation pouvait causer des problèmes lors du déneigement et il nous dit que non;

CONSIDÉRANT QUE cette marge dérogatoire ne causera pas de préjudice pour la construction d'une autre maison parce qu'elle donne sur la rue ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les autres marges sont respectées;

CONSIDÉRANT QU'après étude du dossier, le CCU recommande aux élus d'accepter tels quels et sans condition ce dossier dérogatoire ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande qu'une variation de 10cm de part et d'autre soit acceptée entre la donnée théorique et l'implantation du projet ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais
APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud suit les recommandations du CCU et accepte sans condition la demande de dérogation mineure 2019-04-0002.

QU'une variation de 10 cm soit accordée de part et d'autre.

QUE cette résolution soit acheminée à l'officier municipal pour qu'il puisse avancer dans le dossier avec le promoteur.

SOUSSIONS POUR ASPHALTAGE MANUEL ET MÉCANISÉES

Encore cette année, la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour les travaux d'asphaltage manuels et mécanisés.

Les firmes invitées devaient déposer leurs soumissions au bureau municipal avant 15h30 le lundi 6 mai.

Le devis présenté aux soumissionnaires contenait les renseignements suivant :

-75 tonnes d'asphaltage en manuel
-300 tonnes d'asphaltage en mécanisé

Voici les résultats des soumissions demandées :

	Manuel avec asphalte	Mécanisé avec asphalte
Jacques et Raynald Morin inc :	275,00\$/tm	127,00\$/tm
Pavco inc :	199,12\$/tm	125,97\$/tm
Construction HDF inc :	284,31\$/tm	151,49\$/tm
Jirico ;	272,50\$/tm	134,50\$/tm

La façon de procéder pour déterminer le plus bas soumissionnaire est le prix à la tonne de chaque demande multiplié par le nombre de tonnes demandé.

	Manuel x 75T.	Mécanisé x 300T.	TOTAL
Jacques et Raynald Morin :	20 625,00\$	38 100\$	58 725,00\$/tm
Pavco inc :	14 934,00\$	37 791\$	52 725,00\$/tm
Construction HDF inc :	21 323,25\$	45 447\$	66 770,25\$/tm
Jirico :	20 437,50\$	40 350\$	60 787,50\$/tm

Donc, à la lumière de ces résultats, la Municipalité décide de retenir?

CONSIDÉRANT QUE des soumissions sur invitations ont été demandées pour l'asphaltage manuel et mécanisé ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le lundi 6 mai à 15h30 et qu'elles étaient toutes conformes à nos demandes ;

CONSIDÉRANT QUE pour déterminer la soumission la moins coûteuse est le prix à la tonne de chaque demande multiplié par le nombre de tonnes demandé;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette ligne, la soumission la moins élevée est celle de Pavco Inc ;

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil Municipal retient la soumission de Pavco inc à 199,12\$/tonne pour les travaux manuels avec fourniture du bitumineux et à 125,97\$/tonne pour les travaux mécanisés toujours avec la fourniture du bitumineux.

QUE les travaux débutent dès maintenant et que le tout soit terminé le plus rapidement possible.

ENGAGEMENT DES MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR ET LES SAUVETEURS POUR LA PISCINE

Avec l'été qui approche à grands pas, il faut penser à l'engagement de la responsable, des animateurs et aides-animateurs ainsi que les sauveteurs pour la piscine.

Plusieurs candidats de l'édition 2018 acceptent à nouveau de relever le défi, mais il en manquait quand même quelques-uns. Des entrevues ont été faites et les effectifs manquants ont été trouvés.

Il faudrait donc officialiser leur embauche par résolution.

Voici la liste des candidats ainsi que le poste qu'ils se verront confier pour l'édition 2019 du camp de jour :

Mikaelle Paquet, coordonnatrice du camp de jour, 10 semaines

Camille Dumas, animatrice en chef, 10 semaines

Charles-Alexandre Jean, animateur, 8 semaines

Édouard Morin, animateur, 8 semaines

Anne-Catherine Jean, animatrice, 8 semaines

Samuel Nirjirio, animateur, 8 semaines

Tommy Guillemette, animateur, 8 semaines

Alexane Gingras, animatrice, 8 semaines

Lydia Laliberté, animatrice, 8 semaines

Frédérique Simard, animatrice, 8 semaines

Rosalie Rioux, animatrice, 8 semaines

Geneviève Caron, animatrice à l'intégration, 8 semaines

Pour les employés piscine :

Noémie Rioux, responsable de la piscine, 10 semaines

Claudelle Bilodeau, sauveteuse, 8 semaines

Raphaël Deroschers, assistant sauveteur, 5 semaines

Gabrielle Lee Gaudreau, assistante sauveteuse, 8 semaines

CONSIDÉRANT QUE suite à la période d'inscription pour le camp de jour 2019, le nombre de jeunes utilisateurs nécessite une telle cohorte de moniteurs;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des candidats retenus sont des habitués, puisqu'ils ont exercé ces fonctions dans les dernières années pour nous et que les jeunes les ont adorés;

CONSIDÉRANT QUE la grande majorité des candidats retenus sont de Saint-François et qu'ils connaissent bien la réalité et les habitudes de nos jeunes;

CONSIDÉRANT QUE pour maintenir ouverte et disponible au citoyen notre piscine municipale, nous avons besoin de sauveteur;

CONSIDÉRANT QUE parmi les candidatures pour les postes de sauveteurs, il y en a deux de l'an passé qui reviennent;

CONSIDÉRANT QUE pour offrir le service 7 jours semaine, nous avons besoin d'au moins quatre sauveteurs;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre
APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité embauche les personnes suivantes pour travailler au camp de jour et à la piscine pour l'été 2019 :

Mikaelle Paquet, coordonnatrice du camp de jour,	10 semaines
Camille Dumas, animatrice en chef,	10 semaines
Charles-Alexandre Jean, animateur,	8 semaines
Édouard Morin, animateur,	8 semaines
Anne-Catherine Jean, animatrice,	8 semaines
Samuel Nirjirio, animateur,	8 semaines
Tommy Guillemette, animateur,	8 semaines
Alexane Gingras, animatrice,	8 semaines
Lydia Laliberté, animatrice,	8 semaines
Frédérique Simard, animatrice,	8 semaines
Rosalie Rioux, animatrice,	8 semaines
Geneviève Caron, animatrice à l'intégration,	8 semaines

Pour les employés piscine :

Noémie Rioux, responsable de la piscine,	10 semaines
Claudelle Bilodeau, sauveteuse,	8 semaines
Raphaël Deroschers, assistant sauveteur,	5 semaines
Gabrielle Lee Gaudreau, assistante sauveteuse,	8 semaines

AUTORISATION D'EMPRUNTER LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR LA TOURNÉE DES VAINQUEURS.

Le 24 août prochain se déroulera la 9^e édition de la Tournée des Vainqueurs. Cet événement a pour but d'amasser des fonds pour la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny. L'an dernier, ce sont 198 cyclistes qui ont pris le départ de cette tournée au terme de laquelle la somme de 56 530 \$ a été versée pour l'achat d'équipement médicaux spécialisés dans le dépistage du cancer.

Encore cette année, que ce soit pour le 50 km, le 90 km ou le 130 km, les parcours visés passent par la Municipalité. En fait, les pelotons feront leurs entrées par le chemin Morigeau, circuleront sur le chemin de la Rivière-du-

Sud jusqu'à la Montée de la Rivière-du-Sud, de là jusqu'au chemin St-François Ouest, faisant un arrêt au Centre des loisirs et par la suite, quitter la Municipalité par la Montée St-François.

Est-ce que la Municipalité autorise les cyclistes à utiliser les routes visées dans le cadre de la Tournée des Vainqueurs 2019 ?

CONSIDÉRANT QUE la Tournée des vainqueurs, en plus d'être une belle occasion de pratiquer une activité physique et de faire preuve de dépassement de soi, c'est aussi une très bonne façon d'amasser des fonds pour la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny ;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement annuel a pris naissance dans notre municipalité et qu'année après année, ils empruntent notre réseau routier ;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais
APPUYÉ par madame Chantal Blanchette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise les organisateurs et cyclistes à emprunter, le 24 août prochain, le réseau routier local.

Que les pelotons fassent leur entrée par le chemin Morigeau, circulant vers l'ouest sur le chemin de la Rivière-du-Sud jusqu'à la montée de la Rivière-du-Sud, pour aller rejoindre le chemin St-François Ouest, faire un arrêt ravitaillement au Centre des loisirs et ensuite, quitter la Municipalité par la montée St-François en direction de Berthier-sur-Mer.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018

Pour une troisième année consécutive, c'est la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton S.E.N.C qui a effectué la vérification des livres.

Ce sont Monsieur Raymond Morin et Monsieur Michel Chamard qui sont venus présenter les états financiers 2018 aux élus le lundi 29 avril dernier. Ils ont aussi profité de l'occasion pour faire des recommandations pour l'avenir.

À titre informatif, pour l'exercice financier 2018, la Municipalité a généré un surplus de 115 336\$.

Est-ce que le Conseil municipal accepte et adopte les états financiers 2018 tels que présentés?

ATTENDU QUE le rapport de l'exercice financier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud se terminant le 31 décembre 2018 est préparé par la firme « Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C » dûment mandatée par la Municipalité à cette fin ;

ATTENDU QUE ce rapport exprime fidèlement la situation financière de la Municipalité et de ses nombreux services;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme
APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte le rapport de l'exercice financier se

terminant le 31 décembre 2018 tel que préparé par la firme « Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C » ;

Qu'une copie de ce rapport soit transmise au MAMH.

DEMANDE D'AIDE AU PACTE RURAL POUR LA MISE AUX NORMES DES AIRES ET ÉQUIPEMENTS DE JEUX DU PARC FRANCO-FUN

Durant la saison estivale 2018, l'URLS est venu faire la visite de notre parc Franco-Fun pour vérifier la conformité de nos installations et aires de jeux. Or, le rapport final de visite n'est pas celui que nous aurions espéré puisque quelques problématiques ont été constatées.

Parmi les constatations, il y a les surfaces amortissantes qui pour l'instant sont en gazon alors qu'elles doivent être en sable ou fibre de cèdres, il y a les bordures pour bien délimiter ces surfaces et le changement d'une section de glissement. C'est donc au total 16 895\$ que la Municipalité doit investir pour mettre aux normes les équipements si elle veut garder le parc ouvert et accessible aux jeunes.

Puisque qu'il y a 8 400\$ de disponibles au pacte rural, notre coordonnatrice en loisir voudrait déposer une demande pour diminuer le fardeau fiscal de la Municipalité pour cette mise aux normes. De cette manière, en plus du temps homme, nous devrions assumer 8 495\$.

Pour que la demande soit complète et valide, nous devons adopter 3 résolutions soit une pour demander à la MRC de Montmagny de s'engager au montant de 8 400\$ provenant du pacte rural, une que la Municipalité s'engage à réaliser le projet de mises aux normes des installations du parc et d'assumer sa partie des coûts et une dernière résolution pour mandater la personne qui pourra, au nom de la Municipalité, signer les documents en lien avec cette demande.

Résolution #1

Est-ce que le Conseil municipal accepte de déposer une demande au pacte rural pour la mise aux normes des équipements et aires de jeux du parc Franco-Fun?

ATTENDU QUE le coût des travaux projeté dépasse le budget initialement voté ;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud demande à la MRC de Montmagny d'engager le montant de huit mille quatre cents dollars (8 400\$) en provenance du pacte rural 2014-2019 pour les travaux de mise aux normes des aires et équipements de jeux du parc Franco-Fun.

Résolution #2

Est-ce que la Municipalité accepte de s'engager à réaliser les travaux de mises aux normes et sa partie des coûts ?

ATTENDU QUE les travaux ciblés sont nécessaires et attendus pour être en mesure de garder les aires de jeux accessibles à la population ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'engage à réaliser le projet qui consiste à procéder à la mise aux normes des aires et équipements de jeux du parc Franco-Fun

Résolution #3

Le conseil municipal décide de mandater qui comme signataire des documents liés à la demande?

ATTENDU QUE le directeur général est bien placé pour en faire le suivi;

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate le directeur général pour signer tous les documents relatifs à la demande pour l'utilisation du pacte rural dans le dossier de mise aux normes des aires et équipement des jeux du parc Franco-Fun. .

OFFRE DE SERVICE EN INGÉNIERIE POUR LE DOSSIER DU MONTE PERSONNE DE LA MAISON DE LA PAROISSE

En lien avec notre acceptation au programme d'aide PRIMADA pour l'installation d'un monte personne dans la Maison de la Paroisse, nous devons faire produire les plans et devis et quelques autres documents.

Lorsque le directeur a demandé une offre de service pour la production desdits documents à l'architecte au dossier. M. Luc Fontaine, le professionnel a fortement suggéré la nécessité de faire appel à une firme d'ingénierie pour la partie renfort de la structure. Il nous a suggéré de faire appel à Groupe Conseil SID inc puisqu'ils sont des habitués de ce genre de dossier.

Une offre de service a donc été demandée à SID et en voici le résultat :

Pour la production des plans et devis préliminaires	1 425\$
Plans et devis pour soumission et construction	850\$
Services au bureau durant la construction	350\$
Services au chantier (3) durant la construction	1 245\$

C'est donc une offre de service totale de 3 870 \$ que la firme SID inc nous fait parvenir.

Est-ce que le conseil accepte l'offre de service de Groupe Conseil SID inc au montant de 3 870\$ avant taxes pour les travaux ingénierie sur la structure pour l'installation d'un monte personne dans la Maison de la Paroisse?

ATTENDU QUE la Municipalité a comme projet d'installer, un monte personne dans la Maison de la Paroisse;

ATTENDU QUE ce projet a été accepté par le programme d'aide PRIMADA et que nous devons maintenant procéder à la production des plans et devis;

ATTENDU QUE l'architecte au dossier, M. Luc Fontaine, nous informe que nous devons faire appel à un service d'ingénierie pour la partie renfort de la structure. ;

ATTENDU QUE l'architecte nous suggère la firme Groupe Conseil SID inc;

ATTENDU QUE la firme Groupe Conseil SID inc a, à notre demande, déposé une offre de service pour le dossier du monte personne;

ATTENDU QUE l'offre de service est conforme à nos attentes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'offre de service P3255-19 de la firme d'ingénierie Groupe Conseil SID inc au montant de 3 870\$ taxes en sus pour la partie renfort de structure de la Maison de la Paroisse pour l'installation d'un monte personne.

Que le directeur général signe les documents en lien avec cette entente.

SOUMISSIONS POUR LE NETTOYAGE DE PUISARDS

Comme tous les ans, la Municipalité doit faire nettoyer certains puisards de rue. À titre informatif, l'an dernier, ce sont 175 puisards qui ont été nettoyés.

Des soumissions sur invitations ont été demandées auprès de deux entreprises soit :

Véolia, Campor et Claude Boutin

Voici les résultats :

Campor : 16,50\$/puisard

Véolia : 13,00\$/puisard

Claude Boutin 17,00\$/puisard

Les prix soumis incluent :

- Mobilisation et démobilitation de l'équipe
- Assurance
- Surcharge de carburant

À titre informatif, il y aurait environ 175 puisards à faire nettoyer.

La Municipalité décide de retenir les services de ?

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission de « Véolia » au montant de treize dollars (13,00\$) l'unité pour le nettoyage de ses puisards de rue ;

QUE la firme retenue avise le responsable des travaux publics, monsieur François Morin, avant de procéder.

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ

Prenant fin dans les prochains jours, notre contrat d'assurance doit maintenant être renouvelé. Nous avons reçu, de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), le renouvellement de nos assurances générales qui entrera en vigueur le 15 mai 2019, et ce, pour un an.

La prime pour les assurances générales de la Municipalité s'élève à 70 959\$ avant taxes comparativement à 69 272\$ pour 2018.

Est-ce que le Conseil municipal autorise le directeur à procéder au paiement pour le renouvellement des assurances générales?

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme
APPUYÉ par madame Huguette Blais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à verser un montant de soixante-dix mille neuf cent cinquante-neuf dollars (70 959\$) avant taxes à la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) pour le renouvellement de ses assurances générales qui couvriront la période du 15 mai 2019 au 14 mai 2020.

SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE CALCIUM GRANULAIRE EN SAC

Puisque la Municipalité a toujours des tronçons de routes ou de rues qui sont non asphaltés, elle doit procéder à l'épandage d'abat poussière. Pour ce faire, nous utilisons du calcium granulaire en sac. Ce sont environ 120 sacs de 35 kg qui sont utilisés chaque année.

Pour la fourniture 2019, nous avons invité trois (3) soumissionnaires et voici les résultats :

BMR St-François :	29,95\$/sac 35 kg donc, 0,855\$ le kg
Sel Warwick :	29,50\$/sac 35 kg donc, 0,842\$ le kg
Somavrac:	21,56\$/sac 35 kg donc, 0,616\$ le kg

À titre informatif, l'an dernier, c'est BMR St-François qui avait été le soumissionnaire le moins élevé à 0,620\$ le kg.

Donc, à la lumière des résultats, la Municipalité retient l'offre de?

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission de « Somavrac » au montant de vingt et un dollars cinquante-six (21,56\$) l'unité de 35 kg pour le calcium granulaire ;

QUE le responsable des travaux publics procède à la commande.

APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES NON RECYCLABLES ET CELLES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RECYCLABLES

Le contrat de trois ans nous lient à la firme Gaudreau Environnement et depuis les dernières semaines à GFL Environnementale, prend fin le 31 décembre prochain. Cette entente offrait deux années d'options qui pouvaient être utilisées à la fin des trois ans, mais les autres municipalités touchées par ce contrat soit Cap St-Ignace, St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Berthier-sur-Mer souhaitent retourner dès maintenant en appel d'offres.

Puisque le montant total du contrat est supérieur à 101 100\$, il faut passer par le SEAO et encore cette fois, la directrice générale de Cap St-Ignace s'offre à faire toutes les démarches nécessaires.

Est-ce que Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide d'aller dès maintenant en appel d'offres avec les trois autres municipalités touchées par le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles non recyclables et celles des matières résiduelles recyclables ?

Si oui, autorisez-vous la directrice générale de Cap St-Ignace, Mme Sophie Boucher ?

CONSIDÉRANT QUE le contrat de trois (3) ans nous lient à la firme Gaudreau environnement et depuis peu à GFL Environnemental prend fin le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat regroupe les municipalités de Cap St-Ignace, Berthier-sur-Mer, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) autres municipalités touchées par ce contrat ne souhaitent pas utiliser les deux (2) années d'options disponibles au présent contrat;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des quatre (4) municipalités a pour but d'attirer le plus de soumissionnaires possible et par le fait même, les meilleurs prix;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne veut pas faire cavalier seul dans ce domaine;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de se joindre aux municipalités de Cap St-Ignace, Berthier-sur-Mer et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud pour procéder à l'appel d'offres pour le contrat de trois (3) ans pour la collecte et le transport des matières résiduelles non recyclable et des matières résiduelles recyclables.

QUE Madame Sophie Boucher soit autorisée à préparer les documents et publier les documents liés à l'appel d'offres.

DEMANDE DE COMMANDITE

Le dimanche 9 juin prochain, à l'église de St-François, seront célébrés les anniversaires de mariage des paroisses de Berthier-sur-Mer, St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et de St-François.

Pour cette occasion, le comité de liturgie demande l'aide financière de la Municipalité pour offrir, aux jubilaires, le vin d'honneur.

Est-ce que la Municipalité accepte d'aider financièrement le comité liturgie et si oui, pour quelle somme ?

ATTENDU QU'une fois aux trois ans cette célébration se tient à St-François et que les deux autres années, c'est soit à Berthier-sur-Mer ou à St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;

ATTENDU QUE normalement, c'est la municipalité hôte qui défraie les coûts pour le vin d'honneur servi aux jubilaires;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par madame Huguette Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de commanditer le vin d'honneur pour la célébration des anniversaires de mariage qui aura lieu le 9 juin 2019 à l'église de St-François. .

QUE le comité liturgie soit autorisé à acheter le vin et apporter la facture à la Municipalité pour remboursement.

ACHAT D'UN NOUVEAU SOUFFLEUR À NEIGE POUR LE TRACTEUR

Avec les hivers rigoureux que nous avons connus dans les dernières années, les équipements de déneigement sont grandement sollicités. Parmi ces équipements, il y a bien sur le souffleur de marque Beaulieu modèle F4000LP que nous possédons depuis 2012. Avec la grande quantité de neige qu'il a déplacé aux files de ces années, il a bien sur besoin de constants entretiens et passablement d'investissement monétaire pour le maintenir en bon état de fonctionnement.

Durant l'été, nous devons faire complètement changer l'acier du tambour, faire repeindre en entier le souffleur et travailler les pièces mobiles de la chute. Selon une rapide évaluation, c'est plus de 6 000\$ qui devront être investis. Il ne faut pas oublier que d'autres pièces mobiles ont aussi de

l'usure, ce qui nous met à risque d'avoir des surprises et des coûts supplémentaires.

Sachant que nous avons quand même passablement d'investissement à faire sur le souffleur actuel, nous avons demandé au fabricant de nous soumettre une offre pour en avoir un neuf et similaire à ce que nous avons déjà. Pour un souffleur F90-2536 déporté de 120'' incluant toutes les options dont nous avons besoin et qui sont inscrites sur la soumission, le prix d'un tel équipement est de 53 000\$ plus les taxes. Pour notre souffleur 2012, le fabricant Les Équipements Pierre-Paul Beaulieu inc, nous donne 33 000\$. C'est donc 20 000\$ taxes en sus que la Municipalité devrait défrayer pour acquérir le nouvel équipement qui sera garanti pour 1 an. En plus d'être neuf, ce nouveau souffleur est de la nouvelle génération, mieux conçu et moins pesant.

Est-ce que la Municipalité décide de conserver le souffleur actuel et d'y investir les sommes nécessaires à son bon fonctionnement ou accepte l'offre de Les Équipements Pierre-Paul Beaulieu pour l'acquisition d'un souffleur F90-2536 2019 pour 20 000\$ plus taxes en échange du vieux?

CONSIDÉRANT QUE le souffleur à neige de marque Beaulieu modèle F4000LP que nous possédons présentement prend de l'âge et souffre d'usure;

CONSIDÉRANT QUE pour maintenir en bon état de fonctionnement, la Municipalité devrait investir, cette année, plus de 6 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le souffleur actuel est d'une ancienne génération qui nous génère des problèmes de poids et de conception;

CONSIDÉRANT QUE le fabricant Les Équipements Pierre-Paul Beaulieu connaît bien les besoins de la Municipalité et est en mesure de nous fournir un souffleur répondant en tous points à nos attentes;

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande du responsable des travaux publics, le fabricant nous a fourni une soumission pour l'acquisition d'un souffleur à neige 2019 modèle G90-2536 d'une valeur de 54 500\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE pour notre souffleur 2012 modèle F4000LP, le fabricant nous donne en retour 34 500\$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'acquisition de ce nouveau souffleur incluant la livraison et la garantie, la Municipalité devrait déboursier 20 000\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce nouvel équipement nous rendrait encore plus polyvalent;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la soumission #53 de Les Équipements Pierre-Paul Beaulieu pour l'acquisition d'un souffleur à neige modèle F90-2536 déporté 120'' incluant les équipements énumérés sur la soumission au montant de 20 000\$ avant taxes en retour de notre souffleur actuel 2012 modèle F4000LP.

QUE le directeur général soit autorisé à signer les documents relatifs à l'achat

QUE le souffleur actuel soit conservé jusqu'à la réception du nouveau avant de le retourner.

TRANSPORTEUR EN VRAC DE MONTMAGNY-L'ISLET, ENTENTE POUR L'UTILISATION DES CAMIONNEURS RÉSIDENTS PAYEURS DE TAXES EN PREMIER LIEU

Lors de travaux d'envergure, si l'entrepreneur responsable des travaux doit utiliser d'autres camions que les siens ou ceux de la Municipalité, il doit faire appel, selon un certain pourcentage, aux Transporteurs en Vrac de Montmagny-L'Islet.

Cet organisme regroupe une majorité des propriétaires de camion pour le transport en vrac de la grande région. Normalement, lors d'une demande de véhicule par un entrepreneur, le répartiteur en place assigne les premiers camions disponibles, et ce, peu importe de quels secteur ils se trouvent. Par exemple, lors des travaux de prolongement des rues l'an dernier, il y a des camions des municipalités du sud de la région alors que ceux disponibles dans la Municipalité sont allés travailler à l'extérieur. Illogique n'est-ce pas?

Dans le but que les camionneurs résidents payeurs de taxes de la Municipalité puissent être les premiers appelés pour les travaux à St-François, les Transporteurs en Vrac de Montmagny-L'Islet nous ont fait parvenir, il y a de ça quelques mois, une entente que nous devions signer. Par contre, après la lecture de l'entente en question, le directeur général avait suggéré de ne pas signer puisqu'il la trouvait trop contraignante et obligeante. Par contre, suite à une discussion avec un responsable des Transporteurs en Vrac, nous nous sommes entendus pour que nous puissions le faire à notre goût par résolution.

Donc, la Municipalité, devrait adopter une résolution mentionnant que nous désirons que les camionneurs résidents et payeurs de taxes soient les premiers appelés si le besoin s'en fait sentir.

Donc, est-ce que le conseil est d'accord d'adopter cette résolution et la faire parvenir aux Transporteurs en Vrac de Montmagny-L'Islet pour que les camions de notre territoire soient utilisés en premier? **Le conseil municipal est d'avis que ce n'est pas à la Municipalité de demander à ce qui en soit ainsi, mais plutôt à l'association de Transporteurs en Vrac Montmagny-L'Islet d'adapter sa réglementation pour que les résidents-payeur de taxes soient priorisés lors de travaux dans leur municipalité respective.**

REMBOURSEMENT MAPAQ (À TITRE INFORMATIF)

La Municipalité a reçu, le 3 mai dernier, le remboursement du MAPAQ pour les taxes foncières 2019. Cette année, le montant du remboursement s'élève à 439 609.30\$ comparativement à 496 339,43\$ pour l'exercice 2018.

DEMANDE DE COMMANDITE POUR UN SOUPER SPAGHETTI POUR AMASSER DES FONDS POUR LE DÉFI TÊTES RASÉES DE LEUCAN

Deux jeunes citoyens participeront, le 29 juin prochain, au défi têtes rasées de Leucan. Ce défi annuel permet à l'organisme d'amasser des fonds pour venir en aide, de différentes façons, aux jeunes atteints du cancer.

Pour prendre part au défi, Tommy et Alexanne se sont chacun donné un objectif qui, une fois mis ensemble, atteint la somme de 3 250\$.

Pour leur aider à atteindre l'objectif fixé, les courageux participants veulent organiser un souper spaghetti le 15 juin prochain au centre des loisirs de St-François. Bien sûr, tous les bénéficiaires de cette soirée iront directement pour Leucan. Justement dans le but de générer le plus de profits possibles, ils demandent à la Municipalité s'ils pourraient utiliser gratuitement, pour cette occasion, la grande salle du Centre des loisirs.

Est-ce que le conseil accepte de fournir gratuitement la grande salle du Centre des loisirs pour le souper spaghetti du 15 juin prochain qui servira à amasser des fonds pour Leucan?

Pour cette décision, la conseillère Sandra Proulx se retire pour conflit d'intérêt puisque le demandeur est son garçon.

ATTENDU QUE les deux participants pour le défi tête rasée veulent organiser un souper spaghetti, le 15 juin prochain au centre des loisirs pour amasser des fonds pour Leucan qui vient en aide aux jeunes atteints du cancer;

ATTENDU QU'ils demandent, dans le but de générer le plus de profit possible qui sera directement remis à l'organisme, si le conseil municipal accepte de fournir gratuitement la grande salle des loisirs;

ATTENDU QUE cette demande de commandite est pour une cause que le conseil municipal a à cœur;

ATTENDU QUE la grande salle du centre des loisirs est disponible le 15 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy ST-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte d'offrir gratuitement la grande salle du Centre de loisirs pour l'organisation d'un souper spaghetti pour amasser des fonds pour Leucan le 15 juin prochain. Le conseil municipal encourage également les citoyens à participer en grand nombre à cette activité.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI, DEMANDE DE COMMANDITE

Afin de consolider les projets sur lesquels il mise pour contrer la migration des jeunes du milieu vers les grands centres et attirer des travailleurs semi-spécialisés ou spécialisés, le Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny lance une campagne de financement.

Le plan d'investissement va de 75\$ à 1 000\$. Il y a entre autres, de la visibilité offerte lors de l'activité bière et saucisse.

Est-ce que le Conseil décide de souscrire à la campagne de financement du Carrefour jeunesse-emploi et si oui, de quel montant ?

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité n'y va pas sous forme de commandite, mais elle va plutôt réserver, encore cette année, 2 cartes pour l'activité Bières et saucisses.

DEMANDE D'AUTORISATION POUR POURSUIVRE UN CONTRAT EN COURS D'EXÉCUTION AVEC UNE ENTREPRISE INSCRITE AU RENA

Tout d'abord, qu'est-ce que le RENA? Cette abréviation signifie Registre des Entreprises Non Admissibles aux contrats publics. En langage clair, ça veut dire qu'une entreprise qui voit son nom inscrit à ce registre ne peut plus, pour une période donnée, soumissionner pour l'obtention de nouveaux contrats publics et 60 jours pour terminer ceux en cours. Par contre, il est dit dans la loi qu'une dérogation peut être demandée auprès du MAMH.

Pourquoi parler du RENA ? Nous avons, avec stupéfaction, appris durant la semaine dernière que les Entreprises JR Morin Inc avaient été placées sur le registre. À titre de rappel, en septembre dernier, nous avons procédé à un appel d'offre sur le SEAO pour les travaux de prolongement de la 3^e et 4^e rue Ouest et pour la réfection d'une partie de la 1^{re} avenue et la 1^{re} rue Est. Les deux projets, bien que distincts, avaient été regroupés afin d'attirer les gros joueurs et s'assurer d'avoir le meilleur prix. Suite à l'ouverture et l'étude de conformité des soumissions reçues, c'est les Entreprises JR Morin Inc qui ont eu le mandat. Dès cet instant, ils ont exécuté la phase 1 du contrat soit le prolongement de la 3^e et 4^e rue Ouest. Par contre, puisque dame nature a décidé que l'hiver dernier débiterait tôt, ils n'ont pas été en mesure de faire la phase 2. Ils devaient donc débiter les travaux dès la fin de la période de dégel 2019 soit à la fin mai.

Ceci étant dit, puisque les travaux de la phase 2 vont prendre environ 6 semaines, l'entrepreneur ne peut les terminer dans le délai de 60 jours prévu par la loi sur le registre.

Donc, deux choix s'offrent à la Municipalité, dans un premier temps, nous pourrions retourner en appel d'offre sur le SEAO. Si cette option est retenue et si l'appel d'offre est lancé cette semaine, nous pourrions, si tout va bien, procéder à l'adoption par résolution du nouvel entrepreneur retenu. Ensuite débiteraient les rencontres de chantier et la commande de la quincaillerie nécessaire ce qui peut normalement prendre un autre mois. À ce délai il faut aussi prévoir et ajouter les vacances de la construction. Donc, si l'entrepreneur n'a pas d'autres engagements à terminer ailleurs avant, les travaux pourraient débiter à la mi-août.

Option 2 est de demander une demande d'autorisation au MAMH pour que l'entrepreneur retenu soit en mesure de pouvoir exécuter le contrat. Cette démarche bien qu'incertaine peut prendre une quinzaine de jours avant d'avoir une réponse. Par contre, selon les avocats qui se sont penchés sur le dossier, il est fort probable que la demande soit acceptée. Rappelons que les travaux projetés doivent être absolument faits cette année puisqu'ils sont financés par le TECQ 2014-2018.

Quelle option décidez-vous de retenir pour régler la situation des travaux 1^{re} avenue et 1^{re} rue Est ?

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offre fait en septembre 2018 et que le soumissionnaire était conforme, la Municipalité a octroyé un contrat de 2 phases à Les Entreprises JR Morin;

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 du présent contrat a été exécutée sans problème et conformément aux plans par l'entrepreneur ;

CONSIDÉRANT QUE la phase 2 du contrat n'a pu être exécutée l'automne dernier puisque l'hiver a fait son arrivée trop tôt;

CONSIDÉRANT QUE la phase 2 sont des travaux dans le cadre de la TECQ 2014-2018 et qu'ils doivent obligatoirement être exécutés cet été pour ne pas perdre les sommes dont la Municipalité a droit;

CONSIDÉRANT QUE nous avons appris avec stupéfaction le 25 avril dernier que Les Entreprises JR Morin avait été placé au Registre des Entreprises Non Admissibles au contrat publics (RENA) ;

CONSIDÉRANT QUE si nous devons recommencer le processus d'appel d'offre, d'attribution du contrat et les autres démarches, il y a de fortes possibilités que les travaux ne puissent être terminés en temps;

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises JR Morin inc connaît bien le secteur des travaux et que les démarches sont déjà débutées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a toujours été satisfaite des travaux exécutés par Les Entreprises JR Morin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud dépose une demande, au MAMH, une autorisation pour poursuivre un contrat en cours d'exécution avec une entreprise inscrite au RENA pour que Les Entreprises JR Morin puisse exécuter, dans les délais, la phase 2 du contrat qui lui a déjà été attribué.

QUE cette résolution soit acheminée au MAMH avec la demande d'autorisation dûment complétée.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE

Nous avons reçu, de Transport Québec, l'avis pour le renouvellement pour le contrat de déneigement et déglacage de la route 228 ainsi que pour la montée St-François. Anciennement, notre contrat qui portait le # 6608-16-4983 couvrait de l'église à l'autoroute 20 et le reste de la montée St-François (entre la 20 et la 132), contrat 6608-16-4986 appartenait à Berthier-sur-Mer. Par contre, dans le nouveau contrat #6608-19-4983, Transport Québec regroupe les deux anciens contrats.

Il faut savoir que depuis l'automne dernier, ce sont les équipements de la Municipalité qui ont déneigé et déglacé le tronçon visé par le nouveau

contrat. Donc, pour le déneigement et le déglacage d'un tronçon de la route 228 et de la montée St-François qui totalisent 6,109km, Transport Québec offre à la Municipalité 34 800\$ par période contractuelle qui peut être renouvelée par tacite reconduction pour deux périodes additionnelles et successives de douze mois chacune.

Il est à noter que la période d'hiver visée est du 3 novembre au 5 avril. Si par contre durant la présaison qui couvre du 20 octobre au 2 novembre et de la post-saison qui couvre du 6 au 19 avril nos équipements sont prêts et utilisés, une prime de disponibilité de 500\$ par camion par semaine est prévue pour ces périodes.

Nous avons jusqu'au 24 mai prochain pour faire connaître notre intérêt à renouveler ce contrat.

Est-ce que le conseil est d'accord avec le contrat #6608-19-4983 que Transport Québec lui présente pour les travaux de déneigement et déglacage d'un tronçon de la route 228 et de la Montée St-François?

ATTENDU QUE la Municipalité, agit en sous-traitant, depuis plusieurs dizaines d'année pour les travaux de déneigement et déglacage de la route 228 à partir de l'église jusqu'à l'intersection de la montée St-François et du chemin St-François et à partir de la même intersection jusqu'à l'autoroute 20 sur la montée St-François et que le MTQ semble toujours avoir été satisfait des services reçus;

ATTENDU QUE pour l'hiver 2018-2019, nous avons aussi procédé au déneigement et déglacage de la montée St-François entre l'autoroute 20 et la route 132 sur le territoire de Berthier-sur-Mer pour le compte de cette même municipalité;

ATTENDU QUE le contrat #6608-19-4983 offert par Transport Québec regroupe les deux anciens contrats;

ATTENDU QUE les travaux de déneigement et déglacage couverts par le nouveau contrat sont 3,385 km pondérés de la route 228 de l'église jusqu'à l'intersection de la montée St-François et du ch St-François ainsi que 2,724 km pondérés de la montée St-François soit de l'intersection du ch St-François à la route 132;

ATTENDU QUE le contrat #6608-19-4983 en est un d'un (1) an pouvant être renouvelé par tacite reconduction pour deux (2) périodes additionnelles et successives de douze (12) mois chacune pour un montant de 34 800\$ par période contractuelle;

ATTENDU QUE la Municipalité a toujours le désir de continuer à exécuter ces travaux de déneigement et déglacage pour Transport Québec;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud fait savoir au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec qu'elle accepte les termes et conditions du contrat 6608-19-4983.

QUE cette résolution soit acheminée au ministère avant le 24 mai prochain.

ENGAGEMENT DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Suite à l'annonce du directeur général actuel, Rémi Montminy, qu'il quittait ses fonctions, une offre d'emploi a été publiée sur plusieurs plateformes afin d'intéresser le plus grand nombre de candidats possibles. Au total, c'est une trentaine de curriculums qui ont été reçus.

Un comité a fait une présélection et a retenu quatre candidats. Ils ont été ensuite rencontrés un à un afin de mieux les connaître et des tester avec quelques mises en situation tirées des réalités du poste. Suite à cette démarche, un candidat a été retenu et a accepté l'offre que la Municipalité lui a faite. L'intégralité des conditions sera inscrite sur le contrat de travail qui sera signé par les parties.

Donc, c'est avec plaisir que nous présentons Monsieur Jean-Eudes Gaudet pour le poste de directeur général de la Municipalité. Forts de son expérience, nous sommes certains que M. Gaudet saura relever avec brio le mandat qui lui est confié.

Il faut maintenant officialiser l'engagement de M. Jean-Eudes Gaudet comme directeur général?

ATTENDU QUE lors de la séance publique d'avril dernier, le présent directeur général a annoncé qu'il quittait son poste le 10 mai 2019;

ATTENDU QUE suite à cette démission, une offre d'emploi a été publiée sur plusieurs plateformes afin d'intéresser le plus grand nombre de candidats possibles;

ATTENDU QU'environ trente curriculum vitae ont été reçus pour ce poste;

ATTENDU QU'un comité a été créé pour faire une présélection en vue des entretiens d'embauche;

ATTENDU QUE quatre (4) cv ont été retenus et que les postulants ont été rencontrés par le comité;

ATTENDU QUE suite à ces interviews, un candidat a été retenu;

ATTENDU QUE le candidat a une forte expérience qui lui permettra de bien s'acquitter des tâches reliées au poste ;

ATTENDU QUE le candidat accepte de relever le défi qui lui est présenté;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud embauche Monsieur Jean-Eudes Gaudet comme directeur général.

QUE les conditions de travail du nouveau directeur général soient mentionnées dans le contrat qui sera dûment signé par les deux parties.

QUE M. Gaudet entre en poste le 27 mai prochain.

Joignez-vous à nous pour souhaiter la bienvenue à M. Jean-Eudes Gaudet

AUTORISATION AU NOUVEAU DIRECTEUR-GÉNÉRAL À SIGNER LES EFFETS BANCAIRES

Il faudrait autoriser par résolution le nouveau directeur général à signer tous les effets bancaires en remplacement de l'ancien.

Il va falloir également changer le nom du responsable de l'utilisation de la carte de crédit et de débit de la Municipalité. Présentement, c'est monsieur Rémi Montminy.

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais,
APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise monsieur Jean-Eudes Gaudet à signer tous les effets bancaires ;

QUE les démarches soient faites auprès de VISA pour que le responsable de l'utilisation de la carte de crédit et de débit, soit maintenant monsieur Jean-Eudes Gaudet.

QUE cette autorisation et ce changement entrent en vigueur dès son entrée en poste soit le 27 mai 2019.

VARIA

SOUMISSION POUR L'ACHAT DE DEUX AFFICHEURS DE VITESSE

Bien que ce soit la Sûreté du Québec qui est mandaté pour faire respecter les limites de vitesse sur nos routes, les policiers ne peuvent malheureusement toujours être sur notre territoire à surveiller.

Nul besoin de vous dire à quel point les excès de vitesse sur les routes secondaires sont dangereux autant pour les fautifs que pour les autres usagers de la route ainsi que les piétons.

Dans le but de rehausser la sécurité de ces citoyens, le conseil municipal a le désir de procéder à l'achat et l'installation de deux (2) afficheurs de vitesse.

À notre demande, quelques soumissions ont été reçues et d'autres restent à venir. Par contre, jusqu'à présent, le modèle qui répondrait entièrement aux besoins est à 10 180\$ pour 2 appareils.

Est-ce que le conseil décide de faire l'acquisition d'appareils afficheur de vitesse ?

ATTENDU QUE la sécurité de la population est une priorité pour la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a des problèmes récurant d'excès de vitesse sur tout le territoire;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec ne peut malheureusement être partout en même temps;

ATTENDU QUE ce genre de dispositif donne de bons résultats et conscientise les automobilistes aux limites de vitesse permise;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Proulx

APPUYÉ par madame Chantal Blanchette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de faire l'achat de deux (2) afficheurs de vitesse avec les équipements nécessaires au bon fonctionnement.

QUE les dernières soumissions soient attendues avant de faire un choix final éclairé.

QUE le directeur soit autorisé à procéder à l'achat suite au choix des élus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1) On revient sur la mise aux normes du parc Franco-Fun. On demande des explications sur les travaux qui doivent être faits ? **Les aires de jeux doivent être excavées d'environ 24 pouces, délimitées par une bordure les aires et mettre en place une surface amortissante en fibre de cèdre. Il y a aussi une section du module de jeux qui doit être changée et les balançoires qui doivent être modifiées.**
- 2) Un citoyen demande si nous connaissons la raison pour laquelle les Entreprises JR Morin ont été placées sur le RENA? **Nous ne connaissons pas la raison pour le moment.**
- 3) Pour quand les travaux d'asphaltage de la 2^e et 5^e rue Ouest? **L'entrepreneur nous assure que dès l'ouverture du plan d'asphalte, les travaux seront réalisés.**
- 4) Un propriétaire d'une résidence de la 5^e rue Ouest, côté sud, demande au conseil s'il y avait possibilité de lui vendre une bande de terrain à l'arrière de sa propriété? **Le conseil, dans le but de conserver les terrains rectilignes, n'accepte pas de vendre un morceau de terrain au demandeur.**
- 5) On demande si la Municipalité a envisagé l'idée de planter des arbres dans le secteur de la 5^e rue afin d'empêcher l'érosion des sols et par le fait même, d'agir comme brise-vent? **À l'heure actuelle, les terrains de la phase 2 du développement se vendent très bien et dans un avenir rapproché, nous devons procéder à nouveau à des prolongements de réseaux. L'idée d'arbres dans ce secteur n'est pas rejetée, mais nous allons attendre de voir comment le quartier va se développer avant.**
- 6) Un citoyen remercie le directeur général, Rémi Montminy, pour le travail qu'il a fait dans son mandat et félicite le nouveau directeur pour sa nomination.
- 7) On parle des afficheurs de vitesse et demande à quoi ça peut ressembler. **Le maire et les conseillers donnent des explications.**

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par madame Huguette Blais
ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance se termine à 20 h 46.

Adopté unanimement

Frédéric Jean, Maire

Rémi Montminy, Dir. général.

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.